



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Mamoudzou, **24 AVR. 2024**

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales

Service des finances locales et
de l'environnement

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population de l'ouverture de l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de réalisation de la voirie de désenclavement de La Vigie, dans la commune de Pamandzi. Celle-ci se déroulera :

du lundi 13 mai 2024 au mardi 11 juin 2024 inclus

à la Mairie de Pamandzi
(Adresse : 55 Route de la Mairie
97615 Pamandzi)

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet suivant :
<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2024/Projet-de-realisation-de-la-voirie-de-desenclavement-de-La-Vigie>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein de la mairie de Pamandzi.

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à l'attention de Monsieur Mouhamadi ISSIHACA, commissaire enquêteur et portant a minima la mention « *Enquête publique conjointe – projet de réalisation de la voirie de désenclavement de La Vigie* », ainsi que par courriel à l'adresse :
pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement le public lors des permanences établies durant l'enquête au à la Mairie de Pamandzi, aux jours et heures suivants :

- le 13 mai 2024 de 8H00 à 11H00
- le 29 mai 2024 de 8H00 à 11H00
- le 11 juin 2024 de 8H00 à 11H00
- le 23 mai 2024 de 13H00 à 16H00
- le 06 juin 2024 de 13H00 à 16H00

Le Préfet,
délégué du Gouvernement

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général adjoint


Cédric KARI-HERKNER

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou
Standard : 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr